

Observation n°79 du 08/04/2023

Je suis opposé à ce projet éolien en raison notamment en raison de son impact sur l'outarde canepetière, oiseau emblématique en voie d'extinction, et pour laquelle l'étude d'impact est erronée.

On peut lire dans le mémoire en réponse à l'avis de la MRAe, page 28 : « On notera également, que ces oiseaux **semblent en sursis sur la zone** tant la dynamique de mise en culture des jachères est forte depuis le début de la guerre en Ukraine et les sécheresses amenées à être plus récurrentes et plus intenses (la pluviométrie influençant très fortement la répartition des oiseaux2). »

L'outarde va disparaître à cause de la guerre en Ukraine!... Sacrée analyse scientifique!!!

D'autre part, du fait de la classification en ZNIEFF Outarde, des mesures Agro-environnementales sont mise en place (mise en place effective constatée depuis au plus tard début 2023). Ces mesures de financement de jachères ne sont pas mise en place "bêtement" par l'Etat. Si un sursis existait concernant l'outarde, ces mesures vont péréniser ce noyau.

En complément, cette affirmation est irréaliste puisque on pouvait déjà lire une analyse identique dans l'étude d'impact suite aux observations réalisées en 2008 :

pg 67 étude d'impact 2013: « La dynamique de l'espèce est liée à la capacité de produire des jeunes. Or seules les Outardes se reproduisant sur des zones faisant l'objet de mesures agri-environnementales produisent des jeunes à l'envol. **La concentration des Outardes canepetières au niveau de la jachère temporaire est donc à relativiser** »

Or, page 153 de l'étude d'impact de 2013 on pouvait lire « Outarde canepetière

*La population observée sur le site **semble vouée à disparaître à court terme.***

Au moment des inventaires, les deux couples d'Outarde Canepetière étaient cantonnés sur une parcelle en jachère et sur une parcelle de blé peu développée. En 2009 la parcelle en jachère a été retournée. Depuis, les Outardes Canepetières se concentrent principalement sur la parcelle de blé (près du lieudit de Baudais).

***Sensibilités face aux travaux : Très forte pour le risque de dérangement** en période de nidification en phase travaux Forte pour le risque de dérangement lié à l'augmentation de la fréquentation. »*

***Sensibilité Forte pour le risque de dérangement** lié à l'augmentation de la fréquentation*

La population d'outarde, 13 ans après cette conclusion, est toujours présente sur le site. Or l'espérance de vie de l'outarde canepetière est de **8 à 10 ans à l'état sauvage.**

En conséquence, l'outarde est présente sur le site depuis plusieurs générations et compte tenu de sa situation en voie d'extinction impose l'interdiction de dérangement en phase de travaux mais également en phase d'exploitation, pour qui la sensibilité est encore accrue au vu de la baisse de la garde au sol des éoliennes dans la nouvelle version.

Le prétendu « sursis » conclut en 2022 est donc une vraie erreur d'analyse compte tenu de la « disparition à court terme » déjà annoncée il y a 12 ans dans l'étude initiale.

Extrait de la fiche ZNIEFF Plaine de Doussay (Identifiant national : 540220147) :

« Le site accueille ainsi **chaque année plusieurs mâles chanteurs d'Outarde canepetière**, l'Oedicnème criard, les busards cendrés et Saint-Martin ainsi que le Bruant ortolan, qui atteint ici la limite nord-est de sa répartition dans le département. Les sols sablonneux semblent également convenir au Vanneau huppé, dont la nidification en contexte agricole est de plus en plus rare localement.

A noter que ce site fait l'objet d'une extension du périmètre d'application des Mesures Agro-Environnementales malgré sa situation hors ZPS en raison de **son intérêt pour l'avifaune de plaine et en particulier l'Outarde canepetière**.

../..

Le site de la plaine de Doussay constitue un noyau relictuel pour plusieurs espèces d'oiseaux de plaine au statut de conservation très défavorable dans la région. La conservation de ce type de site, situé hors ZPS, apparaît notamment comme **un enjeu prioritaire dans le cadre du plan national d'action pour l'Outarde canepetière.** »

Pour ces raisons, merci de rendre un avis défavorable.

M. Eric Denjean / 86140 Doussay

.....